

DEPARTEMENT DE LOIR ET CHER  
ARRONDISSEMENT DE VENDOME  
COMMUNE DE COUËTRON-AU-PERCHE

**SEANCE DU 25 FEVRIER 2019**

L'An deux mil dix-neuf, le vingt-cinq février à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëtron-au-Perche, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle communale de Saint-Agil, sous la Présidence de Monsieur Jacques GRANGER, Maire de la commune de Couëtron-au-Perche.

**Présents :** GRANGER J, LEMERRE H, ROULLEAU Olivier, AUBERT Nadine, WARNIER de WAILLY Josse, ROULLEAU Nicolas, ADAM Aurélie, BAUDOIN Xavier, BESSÉ Thierry, BONNOUVRIER Audrey, CHAMPDAVOINE Patrice, CROISSANT Didier, de PONTBRIAND Agnès, ESNAULT Didier, EVERED Gillian, FUSIL Jean-Pierre, GRENET Virginie, GOURDET Guy, PERAL Christiane, PIAU Bertrand, RONCIER Jean, ROULLIER Arnaud, SAISON Joël, THUILLIER Jean-Claude, VADÉ Isabelle, VANDENBERGUE Myriam, VIOLANTE Florent, VIVET Joseph

**Absents excusés :** AUGIS Bernard, BIRLOUEZ Gwénaél, GLOANEC-MAURIN Karine, JACQUET Yves, LOURDEL Dominique, PICHOT Stéphanie, SCOTTI MONTOIRE Stéphanie

**Absents non excusés :** BEAUCHAMP Jean-Michel, CALLU Martine, DAUSY Michel, DUPAS Laurent, HERSEMEULE Jean, LECOMTE Sébastien, PECQUEUR Nadia, REGOURD Gérard

**Secrétaire de séance :** VIOLANTE Florent.

**Date de convocation :** 19 Février 2019

Nb de membres en exercice :	43		
Nb de membres présents :	28		
Nb de pouvoirs :	0		
Nb de votants :	28		
Nb de suffrages exprimés :	28	POUR : 28	CONTRE : 0

Le Maire présentant chaque compte administratif n'a pas pris part à leur vote,  
Nb de votants des comptes administratifs : 27

Nb de suffrages exprimés :	27	POUR : 27	CONTRE : 0
----------------------------	----	-----------	------------

**Approbation du compte rendu de la séance du 23 Janvier 2019**

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2019 donne lieu à son approbation par l'ensemble des conseillers municipaux.

**CNE2019S2D01/D02 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2018 du lotissement communal « Les Grenouillettes Saint-Agil »**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 qui se résument ainsi :

Lotisst des Grenouillettes 2018	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement	25 985,00	0,00	25 685,00	0,00	0,00
Section d'investissement	7 243,00	0,00	18 442,00	0,00	0,00

**CNE2019S2D03 - Affectation du résultat 2018 du lotissement communal « Les Grenouillettes Saint-Agil »**

*Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018 du budget annexe du lotissement « Les Grenouillettes »*

Constatant que celui-ci présente :

- aucun excédent et déficit de fonctionnement
- aucun excédent d'investissement

➤ **CONSTATE** qu'il n'y a pas de résultats à affecter au budget primitif 2019.

**CNE2019S02D04/D05 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 du lotissement communal « Bourg IV Souday »**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 qui se résument ainsi :

Lotisst du Bourg IV 2018	Recettes		Dépenses		Résultat par section
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé	
Section de fonctionnement	9 210,00	0,00	9 210,00	0,00	0,00
Section d'investissement	1 010,00	4 565,21	12 765,21	0,00	4 561,21

**CNE2019S02D06 - Affectation du résultat 2018 du lotissement communal « Bourg IV Souday »**

*Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018 du budget annexe du lotissement communal Bourg IV Souday,*

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Considérant que le compte administratif au 31/12/2018 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : 0 €
- un excédent d'investissement de : 4 565,21 €

➤ **CONSTATE** qu'il n'y a pas d'excédent de fonctionnement à affecter au budget primitif 2019  
L'excédent d'investissement 2018 de 4 565,21 € sera reporté à la ligne 001 (recettes) du budget primitif 2019

**CNE2019S02D07/D08 - Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2018 du service Eau de Couëtron-au-Perche**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 qui se résument ainsi :

Section de fonctionnement 2018	
Recettes	144 520,17
Dépenses	83 178,18
Résultat 2018	61 341,99
Report 2017	142 635,94
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>203 977,93</b>

<b>Section d'investissement 2018</b>			
Recettes	36 458,00	RAR en recettes	74 000,00
Dépenses	26 118,12	RAR en dépenses	97 767,88
Résultat 2018	10 339,88		
Report 2017	370 913,55		
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>381 253,43</b>	<b>Besoin de financt</b>	<b>-23 767,88</b>

#### **CNE2019S02D09 - Affectation du résultat 2018 des services Eau de Couëtron-au-Perche**

*Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018 des services eaux de Couëtron-au-Perche,*

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif au 31/12/2018 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : **203 977,93 €**,
- un excédent d'investissement de : **381 253,43 €**,
- un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : **97 767,88 €**,
- un reste à réaliser en recettes d'investissement de : **74 000,00 €**,

➤ **DECIDE** d'affecter, au budget eau de Couëtron-au-Perche, le résultat excédentaire de fonctionnement 2018 de **203 977,93 €** comme suit :

\***0,00 €** au compte 1068

\* le solde disponible de **203 977,93 €** est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2019.

L'excédent d'investissement cumulé de 2018 de **381 253,43 €** est affecté au C/001 de la section d'investissement (recettes) du budget primitif 2019.

#### **CNE2019S02D10/D11 - Approbation du compte administratif 2018 des services assainissements de Couëtron-au-Perche**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 qui se résument ainsi :

#### **Service Assainissement de Couëtron-au-Perche**

<b>Section de fonctionnement 2018</b>			
Recettes	44 004,64		
Dépenses	51 048,03		
Résultat 2018	-7 043,39		
Report 2017	37 438,79		
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>30 395,40</b>		
<b>Section d'investissement 2018</b>			
Recettes	30 130,56	RAR en recettes	0,00
Dépenses	22 862,71	RAR en dépenses	0,00
Résultat 2018	7 267,85		
Report 2017	123 510,41		
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>130 778,26</b>	<b>Besoin de financt</b>	<b>0,00</b>

**CNE2019S02D12 - Affectation du résultat 2018 des services de l'Assainissement de Couëtron-au-Perche**

*Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les Comptes Administratif 2018 des services de l'assainissement de Couëtron-au-Perche,*

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif au 31/12/2018 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : **30 395,40 €**,

- un excédent cumulé d'investissement de : **130 778,26 €**,

➤ **DECIDE** d'affecter, au budget assainissement de Couëtron-au-Perche, le résultat excédentaire de fonctionnement 2018 de **30 395,40 €** comme suit :

\***0,00 €** au compte 1068

\* le solde disponible de **30 395,40 €** est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2019.

L'excédent d'investissement cumulé de 2018 de **130 778,26 €** est affecté au C/001 de la section d'investissement (recettes) du budget primitif 2019.

**CNE2019S02D13/D14 - Approbation du compte administratif 2018 du budget commune de Couëtron-au-Perche**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion et le compte administratif 2018 qui se résumant ainsi :

**Budget commune**

<b>Section de fonctionnement 2018</b>			
Recettes	1 093 846,07		
Dépenses	860 611,18		
Résultat 2018	233 234,89		
Report 2017	434 124,09		
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>667 358,98</b>		
<b>Section d'investissement 2018</b>			
Recettes	415 109,39	RAR en recettes	174 466,00
Dépenses	660 520,54	RAR en dépenses	33 064,28
Résultat 2018	-245 411,15		
Report 2017	3 960,33		
<b>Résultat cumulé 2018</b>	<b>-241 450,82</b>	<b>RAR 2018</b>	<b>141 401,72</b>
		<b>soit un besoin de financement 2018 de</b>	<b>100 049,10</b>

**CNE2019S02D15 - Affectation du résultat 2018 de la commune de Couëtron-au-Perche**

*Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le Compte Administratif 2018 de la commune de Couëtron-au-Perche,*

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018,

Considérant que le compte administratif au 31/12/2018 présente :

- un excédent cumulé de fonctionnement de : **667 358,98 €**,

- un déficit cumulé d'investissement de : **241 450,82 €**,

- un reste à réaliser en dépenses d'investissement de : **33 064,28 €**,
- un reste à réaliser en recettes d'investissement de : **174 466,00 €**,

➤ **DECIDE** d'affecter au budget communal de Couëtron-au-Perche **le résultat excédentaire de fonctionnement 2018 de 667 358,98 €** comme suit :

au compte 1068 de la section d'investissement :

- \*100 050,00 € pour couvrir le besoin de financement 2018,
- \* 82 900,00 € pour couvrir le capital à rembourser 2019,
- \* 70 000,00 € pour financer les travaux 2019

Soit un total global de **252 950,00 € au compte 1068** du budget primitif 2019,

au compte 002 de la section de fonctionnement

\* le solde disponible de **414 408,98 €** est affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) du budget primitif 2019.

Le **déficit d'investissement cumulé de 2018 de 241 450,82 €** est affecté au C/001 de la section d'investissement (dépenses) du budget primitif 2019.

### **CNE2019S02D16 - Approbation du crédit-bail pour la location de matériels**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 10 Décembre 2018 approuvant la proposition d'équiper le service technique de la commune de matériels de locations : robots de tonte et petits outillages alimentés par des batteries rechargeables, et demande au Conseil Municipal d'approuver, en conséquence, le contrat de crédit-bail décomposé comme suit :

Montant des équipements servant de base pour le calcul de la location : 18 609,73 € HT – 22 331,67 € TTC pour l'ensemble,

Montant de la location annuelle :

18 609,73 € x 24,75% = 4 605,91 par an HT soit - 5 527,09 € TTC (460,59 € TTC par mois)

Durée du contrat : 48 mois

Périodicité des loyers : annuelle – Terme : à échoir

Option d'achat du matériel au terme de la location représentant 1% du montant des équipements soit 186,10 € HT – 223,32 € TTC

***Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité***

- **APPROUVE** les conditions financières sus-désignées ;
- **DECIDE** la mise en place de ces équipements à compter de l'année 2019 ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer le contrat de crédit-bail consenti par SA HUSQVARNA FINANCIAL SERVICES département de BNP PARIBAS LEASE GROUP, dont le siège social est situé à NANTERRE – 92000 – 12, rue du Port.
- **CHARGE** Monsieur Le Maire de conclure un contrat d'assurances pour la garantie vol et casse pour l'ensemble de ces équipements.

### **Confection plateformes en béton**

Le Conseil Municipal est informé de la confection de plateformes sur la commune déléguée de Souday, réalisation en cours par les employés communaux d'une plateforme pour l'arrêt des camping-cars et une plateforme pour le stationnement des robots de tontes. L'entreprise LDTP a effectué le terrassement et une tranchée pour l'alimentation électrique des robots.

### **Orientations budgétaires 2019**

#### **Budget commune**

Travaux de voirie sur les communes déléguées d'Arville et Saint-Agil

- Arville : Enduit d'usure sur la voie communale de la Thèverie

- St Agil : Bordure de trottoirs rue des Chevaliers et travaux sur la voie communale de la Saisonnière

#### Travaux d'entretien sur divers chemins sous réserve du résultat de la consultation

- Chemin de la Bonnevillerie Arville
- Chemin des Nœuds et Les Chalumelles Souday
- Curage et débarnage sur chemins de Saint-Avit et Oigny

#### Acquisition de matériels

- Véhicule utilitaire – camion benne et tracteur

#### Bâtiments

- Sécurisation du clocher de l'église de Oigny
- Travaux logement communal Oigny
- Solde des travaux Grange de St Agil
- Enduit façade de l'épicerie de Souday

#### Etudes opération cœur de village Arville

#### **Budget eau :**

- Pose des compteurs sectoriels à St Agil et Souday : opération engagée en 2018 avec paiement sur l'exercice comptable 2019
- Engagement des études patrimoniales
- Changement des canalisations secteur Le Patouillard / Route de Vibraye

### **Montants de la DSR 2019 accordés**

Programme DSR 2019	ARVILLE	OIGNY	ST AGIL	ST AVIT	Souday	TOTAL
	Trvx voirie	Trvx Eglise	Trvx voirie	Acquisition de matériel	Acquisition de matériel	
Estimation projet	23 000 €	30 000 €	45 000 €	30 000 €	41 000 €	<b>169 000 €</b>
DSR allouée	18 400 €	24 000 €	17 000 €	18 000 €	17 000 €	<b>94 400 €</b>
Taux alloué	80%	80%	37,70%	60%	41,46%	<b>55,85%</b>
soit un autofinancement de						<b>74 600 €</b>

### **Point sur le PLUi**

- Monsieur Le Maire fait part de l'avancement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
- Le comité de suivi souhaite qu'il ne soit pas mis en place de référencement pour la conservation des haies mais qu'il y ait une sensibilisation auprès des propriétaires ;
  - Un travail est en cours sur l'inventaire du petit patrimoine : mares et lavoirs communaux ;
  - Répertoire le changement de destination du bâti ancien sur notre commune pour permettre ainsi d'obtenir des modifications à venir ;
  - Zonage : les propositions de trames bleues et vertes sont maintenues en l'état ;
  - Répertoire les arbres remarquables et alignement d'arbres ;
  - Mise à l'étude d'un STECAL, il s'agit de définir un secteur de taille et de capacité d'accueil limitée ;
  - Est en cours la rédaction des règlements de construction des lotissements

#### **Planning**

Courant février : ateliers OAP (Orientation d'aménagement et de programmation)

1<sup>er</sup> mars : rencontre individualisée avec le cabinet ELVIA

7 mars : réunion PPA (Personnes Publiques Associées) pour présenter le projet de règlement-zonage

8 avril : comité de suivi sur les OAP pour présenter les éléments formalisés

29 avril : Réunion PPA sur les OAP suivie d'une réunion publique sur le règlement zonage et les OAP

Mi-mai : temps de clôture sur la phase de traduction réglementaire et opérationnelle

Mi-septembre : arrêt du projet

## **Questions diverses**

### **Carte scolaire :**

Compte tenu de la modification de la carte scolaire à compter de la rentrée 2019/2020, le transport scolaire sera pris en charge par la Région pour l'ensemble du territoire de Couëtron-au-Perche.

### **Restaurant Arville**

Suite au projet de réouverture du restaurant d'Arville, un contrôle électrique du bâtiment a été confié à l'APAVE de Blois. Mme SPANU, porteuse du projet, effectuera les formations obligatoires pour l'exploitation d'un débit de boissons et sur l'hygiène du 18 au 21 mars prochain.

### **Commanderie d'Arville**

A l'issue de la démission du bureau de l'Association de la Commanderie et de son directeur, un nouveau comité directeur a été installé et est composé de :

- Président : Mme Christine CHARREAU
- Vice-Président : Mr Joël FUSIL
- Secrétaire : Mr Jean-Jacques GARDRAT
- Trésorière : Mme Guillemette ROULLIER

Ce nouveau comité directeur se charge de recruter du personnel et travaille sur l'élaboration d'une fiche de poste pour l'embauche d'un directeur.

Des travaux de maintenance sont à réaliser dans le gîte et dans le musée. Des agents techniques de notre collectivité seront mis à la disposition de l'association, une convention devra être mise en place entre les structures.

Lors d'une récente rencontre, les services de l'Etat souhaitent que les activités de ce site se poursuivent et apporteront leur soutien sur les demandes d'aides financières nécessaires à son développement.

### **Date des prochaines réunions**

- Commission des fêtes et cérémonies : mardi 5 mars à 20 h – Oigny
- Commission communication : jeudi 14 mars à 14 h 00 - St Agil
- Commission des finances : mercredi 20 mars à 14h00 - Souday
- Conseil Municipal : mercredi 27 mars à 20h00 – vote des budgets primitifs

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Le Maire,  
J. GRANGER.